



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE INST100

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	INST2	P1			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)	●				
Parc et espace public (P)	Parc (p1)		●			
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		4.2.3.2 d)				
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolée	●				
	Jumelée					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	10				
	Toit plat (m)	10				
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	9				
	Latérale	9				
	Arrière	12				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	1858				
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	30				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	20				
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0.6				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.2, 9.3, 9.4				
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE H101

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial(c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolée	●				
	Jumelée					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9,2				
	Toit plat (m)	8				
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimale	Avant	6,0				
	Latérale	4,5 (2)				
	Arrière	10				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	1,8 (3)				
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	929				
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	27				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	25 (1)				
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0.5				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.2 9.3, 9.4				
NOTES						
<p>(1) Le coefficient maximum d'emprise au sol pour les habitations unifamiliales isolée est de 25% de la superficie minimum du terrain de la superficie du terrain plus 5% excédant la superficie minimum</p> <p>(2) Pour les habitations unifamiliales isolées sur les lots dont la largeur excède le minimum, le total des marges latérales combinées est augmenté de 25% de la largeur excédant le minimum. Toutefois, pour les propriétés adjacentes au lac St-Louis, le total des marges latérales combinées est augmenté de 30% de la largeur excédant le minimum.</p> <p>(3) Pour les terrains adjacents au lac St-Louis, la marge latérale pour le garage attaché est la même que celle du bâtiment principal.</p>						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P102

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolée					
	Jumelée					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE P103

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolée					
	Jumelée					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H119

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	C1	H4		
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)			●		
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)		●			
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(8)	(9)		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●	●	●		
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2	1/2		
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9,2	9,2	9,2		
	Toit plat (m)	8	8	8		
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6,0	6,0	6,0		
	Latérale	4,5 (2)	4,5 (2)	4,5		
	Arrière	10	10	10		
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	4,5 (2)	4,5	4,5		
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	929	929	929		
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	27,0	27,0	27,0		
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	30	30		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum	0.6	0.6	0.6		
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
(2) Pour les habitations unifamiliales isolées sur les lots dont la largeur excède le minimum, le total des marges latérales combinées est augmenté de 25% de la largeur excédant le minimum.						
(8) Usages spécifiquement permis : 4.2.2.1 c), 4.2.2.1 d) i), ii), ix), x),						
(9) Usages spécifiquement permis : Centre de convalescence privé						
AMENDEMENTS						
720-104						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE H105

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	H1			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●	●			
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolée	●				
	Jumelée		●			
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2			
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9,2	9,2			
	Toit plat (m)	8	8			
Nombre de logements	Maximum	1	1			
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6,0	6,0			
	Latérale	4,5 (2)	4,5			
	Arrière	10	10			
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	1,8 (3)	1,8 (3)			
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	929	520			
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	27	15			
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	25 (1)	25			
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0.5	0.6			
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES		9.2	9.2,			
Référence à un article du règlement de zonage		9.3, 9.4	9.3, 9.4			
NOTES						
(1) Le coefficient maximum d'emprise au sol pour les habitations unifamiliales isolée est de 25% de la superficie minimum du terrain de la superficie du terrain plus 5% excédant la superficie minimum						
(2) Pour les habitations unifamiliales isolées sur les lots dont la largeur excède le minimum, le total des marges latérales combinées est augmenté de 25% de la largeur excédant le minimum. Toutefois, pour les propriétés adjacentes au lac St-Louis, le total des marges latérales combinées est augmenté de 30% de la largeur excédant le minimum.						
(3) Pour les terrains adjacents au lac St-Louis, la marge latérale pour le garage attaché est la même que celle du bâtiment principal.						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE P106

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1	INST1	INST2		
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)		●			
	Récréatif (inst 2)			●		
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé		●	●		
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.2, 9.3, 9.4	9.2, 9.3, 9.4	9.2, 9.3, 9.4		
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H107

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9,2				
	Toit plat (m)	8				
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6,0				
	Latérale	4,5 (2)				
	Arrière	10				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	1,8 (3)				
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	929				
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	27				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	25 (1)				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum	0.5				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES		9.2				
Référence à une article du règlement de zonage		9.3, 9.4				
NOTES						
(1) Le coefficient maximum d'emprise au sol pour les habitations unifamiliales isolée est de 25% de la superficie minimum du terrain de la superficie du terrain plus 5% excédant la superficie minimum						
(2) Pour les habitations unifamiliales isolées sur les lots dont la largeur excède le minimum, le total des marges latérales combinées est augmenté de 25% de la largeur excédant le minimum. Toutefois, pour les propriétés adjacentes au lac St-Louis, le total des marges latérales combinées est augmenté de 30% de la largeur excédant le minimum.						
(3) Pour les terrains adjacents au lac St-Louis, la marge latérale pour le garage attaché est la même que celle du bâtiment principal.						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE INST108

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	INST1	P1			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)	●				
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)		●			
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	12				
	Toit plat (m)	12				
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	9,0				
	Latérale	6,0				
	Arrière	9,0				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	2040				
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30				
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0.6				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE INST109

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	INST1	P1			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commerciale (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)	●				
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)		●			
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	12				
	Toit plat (m)	12				
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	9,0				
	Latérale	6,0				
	Arrière	9,0				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	2040				
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	30				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30				
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0.6				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE P110

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.2, 9.3 9.4				
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P111

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.2, 9.3 9.4				
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE P112

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES		9.2, 9.3				
Référence à un article du règlement de zonage		9.4				
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P113

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1	P3			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)		●			
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.2, 9.3 9.4	9.2, 9.3, 9.4			
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P114

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES		9.2, 9.3				
Référence à un article du règlement de zonage		9.4				
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H115

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9,2				
	Toit plat (m)	8				
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6,0				
	Latérale	4,5 (2)				
	Arrière	10				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	1,8 (3)				
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	929				
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	27				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	25 (1)				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum	0.5				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES		9.2				
Référence à un article du règlement de zonage		9.3, 9.4				
NOTES						
<p>(1) Le coefficient maximum d'emprise au sol pour les habitations unifamiliales isolée est de 25% de la superficie minimum du terrain de la superficie du terrain plus 5% excédant la superficie minimum</p> <p>(2) Pour les habitations unifamiliales isolées sur les lots dont la largeur excède le minimum, le total des marges latérales combinées est augmenté de 25% de la largeur excédant le minimum. Toutefois, pour les propriétés adjacentes au lac St-Louis, le total des marges latérales combinées est augmenté de 30% de la largeur excédant le minimum.</p> <p>(3) Pour les terrains adjacents au lac St-Louis, la marge latérale pour le garage attaché est la même que celle du bâtiment principal.</p>						
AMENDEMENTS						
720-94						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE P116

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE P117

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE INST118

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	INST1	H4			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)		●			
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)	●				
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●	●			
	Jumelé		●			
	Contiguë		●			
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2			
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	12	9.5			
	Toit plat (m)	12	8.5			
Nombre de logements	Maximum		50			
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant		10			
	Latérale		4 (4)			
	Arrière		16			
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum		0.35			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum		1			
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
(4) Malgré la marge de recul latérale minimum indiquée au présent règlement, la marge latérale du côté sud-est de la zone dont la ligne latérale est adjacente aux lots 1 417 508 (15 fieldfare) et 1 417 509 (11 Fieldfare), est de 16 mètres minimum.						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H119

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	C1	H4		
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)			●		
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)		●			
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(8)	(9)		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●	●	●		
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2	1/2		
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9,2	9,2	9,2		
	Toit plat (m)	8	8	8		
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6,0	6,0	6,0		
	Latérale	4,5 (2)	4,5 (2)	4,5		
	Arrière	10	10	10		
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	4,5 (2)	4,5	4,5		
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	929	929	929		
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	27,0	27,0	27,0		
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	30	30		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum	0.6	0.6	0.6		
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
(2) Pour les habitations unifamiliales isolées sur les lots dont la largeur excède le minimum, le total des marges latérales combinées est augmenté de 25% de la largeur excédant le minimum.						
(8) Usages spécifiquement permis : 4.2.2.1 c), 4.2.2.1 d) i), ii), ix), x),						
(9) Usages spécifiquement permis : Centre de convalescence privé						
AMENDEMENTS						
720-104						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE C120

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	C1	C3			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)	●				
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)		●			
	Grande surface/centre commercial(c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●	●			
	Jumelé	●	●			
	Contiguë	●	●			
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2			
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	10	10			
	Toit plat (m)	10	10			
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul maximales	Avant	6,0	6,0			
	Latérale	0 (5)	0 (5)			
	Arrière	7	10			
Marge maximale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	557	557			
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	9	9			
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	45	45			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum	0.9	0.9			
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		7.1	7.1			
NOTES						
(5) La marge minimale adjacente à une zone résidentiel dest fixée à 7 mètres.						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE H131

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	H1			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●	●			
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolée	●				
	Jumelée		●			
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2			
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9,2	9,2			
	Toit plat (m)	8	8			
Nombre de logements	Maximum	1	1			
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6,0	6,0			
	Latérale	4,5 (2)	4,5			
	Arrière	10	10			
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	3,0 (3)	3,0 (3)			
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	929	520			
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	27	15			
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	25 (1)	25			
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0.5	0.6			
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES		9.2	9.2,			
Référence à un article du règlement de zonage		9.3, 9.4	9.3, 9.4			
NOTES						
(1) Le coefficient maximum d'emprise au sol pour les habitations unifamiliales isolée est de 25% de la superficie minimum du terrain de la superficie du terrain plus 5% excédant la superficie minimum						
(2) Pour les habitations unifamiliales isolées sur les lots dont la largeur excède le minimum, le total des marges latérales combinées est augmenté de 25% de la largeur excédant le minimum. Toutefois, pour les propriétés adjacentes au lac St-Louis, le total des marges latérales combinées est augmenté de 30% de la largeur excédant le minimum.						
(3) Pour les terrains adjacents au lac St-Louis, la marge latérale pour le garage attaché est la même que celle du bâtiment principal.						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P200

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P201

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P202

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H203

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9,2				
	Toit plat (m)	8				
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6,0				
	Latérale	4,5 (2)				
	Arrière	10				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	1.8				
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	836				
	Superficie maximum	1200				
	Largeur minimum	22,0				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30(1)				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum	0,5				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.10				
NOTES						
(1) Le coefficient maximum d'emprise au sol pour les habitations unifamiliales isolée est de 30% de la superficie minimum du terrain de la superficie du terrain plus 5% excédant la superficie minimum						
(2) Pour les habitations unifamiliales isolées sur les lots dont la largeur excède le minimum, le total des marges latérales combinées est augmenté de 25% de la largeur excédant le minimum.						
AMENDEMENTS						
720-95		May-13-13				



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE INST204

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	INST1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)	●				
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	12				
	Toit plat (m)	12				
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	9,0				
	Latérale	6,0				
	Arrière	9,0				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	2040				
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	30				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30				
Coefficient d'occupation du sol (COS) (%)	Minimum					
	Maximum	1,0				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P205

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P206

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE C207

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	C1	C3	H3	H4	H5
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)			●		
	Communautaire (h4)				●	
	Mixte (h5)					●
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)	●				
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)		●			
	Grand surface/centre commercial(c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		4.2.2.1c)d)	4.2.2.3a)b)			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●	●	●	●	●
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2	1/3	1/3	1/3
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	10	10	15	15	15
	Toit plat (m)	10	10	12	12	12
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6,0	6,0	5	5	5
	Latérale	4,5 (4)	4,5 (4)	8	8	8
	Arrière	7 (4)	7 (4)	8	8	8
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	929	929	2500	2500	2500
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	27,0	27,0	45	45	45
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	40	40	50	50	50
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum	0,8	0,8	1,5	1,5	1,5
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES		9.10	9.10	9.10	9.10	9.10
Référence à un article du règlement de zonage		6.2.3.3.1	6.2.3.3.1			
NOTES						
(4) La marge de recul minimale adjacente à une zone d'habitation est fixée à 7 mètres.						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE C208

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	C12345	H3	H5		
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)		●			
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)				●	
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)	●		●		
	Récréation commerciale (c2)	●				
	Service de restauration (c3)	●				
	Grande surface/centre commercial(c4)	●(6)				
	Service d'hébergement (c5)	●				
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		4.2.2.5 b) c)				
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ			4.2.2.5 a)	4.2.2.5 a)		
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●	●	●		
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble		●	●		
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	4/4	4/4		
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	10	13	13		
	Toit plat (m)	10	13	13		
Nombre de logements	Minimum/Maximum		48	16		
IMPLANTATION						
Marges de recul maximales	Avant	9,0	6,0	6,0		
	Latérale	4,5	4,5	4,5		
	Arrière	12,0	12,0	12,0		
Marge maximale pour garage attaché	Latérale		4,5	4,5		
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	929	2787	2787		
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	27	30	30		
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	45	40	40		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum		1	1		
	Maximum	0,9	1,6	1,6		
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
(6) Tous les commerces autorisés situés à l'intérieur du centre commercial doivent être accessibles par le corridor commun du centre commercial.						
AMENDEMENTS						
720-126						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE C209

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	C1234	C1234	H3	H3	H5
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)			●	●	
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					●
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)	●	●			●
	Récréation commerciale (c2)	●	●			
	Service de restauration (c3)	●	●			
	Grande surface/centre commercial(c4)	●	●			
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ				4.2.2.5 a)	4.2.2.5 a)	4.2.2.5 a)
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●		●	●	●
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble		●	●	●	●
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2	4/4	4/4	4/4
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	10	10	13	13	13
	Toit plat (m)	10	10	13	13	13
Nombre de logements	Minimum/Maximum			48	48	16
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	9,0	9,0	6,0	6,0	6,0
	Latérale	6,0	9,0	4,5	4,5	4,5
	Arrière	12,0	9,0	12,0	12,0	12,0
Marge minimale pour garage attaché	Latérale			4,5	4,5	4,5
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	929	929	1900	2500	2500
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	27	27	30	30	30
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	40	40	40	40	40
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum			1	1	1
	Maximum	0,8	0,8	1,6	1,6	1,6
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		6.2.3.1	6.2.3.1			
NOTES						
Amendements						
720-95		13 mai 2013				
720-126						
720-129						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H210

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H3	H4			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)	●				
	Communautaire (h4)		●			
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble		●			
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/3	1/3			
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	12	12			
	Toit plat (m)	12	12			
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	9	9			
	Latérale	6	9			
	Arrière	13	9			
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	2787	2787			
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	30,0	30,0			
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	30			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum	1,0	1,0			
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE INST211

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	INST1	H4	P1		
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)		●			
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)	●				
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)			●		
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●	●			
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/3			
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	12	12			
	Toit plat (m)	12	25			
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	9,0	9,0			
	Latérale	6,0	6,0			
	Arrière	9,0	12			
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	2040	5000			
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	30	30			
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	45			
Coefficient d'occupation du sol (COS) (%)	Minimum					
	Maximum	0.6	1.4			
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H212

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9,2				
	Toit plat (m)	8				
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6,0				
	Latérale	4,5 (2)				
	Arrière	10				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	1,8 (3)				
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	836				
	Superficie maximum	1200				
	Largeur minimum	22				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30 (1)				
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0,5				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES		9.2				
Référence à un article du règlement de zonage		9.3, 9.4 9.10				
NOTES						
(1) Le coefficient maximum d'emprise au sol pour les habitations unifamiliales isolée est de 30 % de la superficie minimum du terrain de la superficie du terrain plus 5% excédant la superficie minimum						
(2) Pour les habitations unifamiliales isolées sur les lots dont la largeur excède le minimum, le total des marges latérales combinées est augmenté de 25% de la largeur excédant le minimum. Toutefois, pour les propriétés adjacentes au lac St-Louis, le total des marges latérales combinées est augmenté de 30% de la largeur excédant le minimum.						
(3) Pour les terrains adjacents au lac St-Louis, la marge latérale pour le garage attaché est la même que celle du bâtiment principal.						
AMENDEMENTS						
720-95		May-13-13				



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P213

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE H214

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	H3			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)		●			
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé		●			
	Jumelé					
	Contiguë	●				
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/3			
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9,2	15			
	Toit plat (m)	9,2	12			
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul	Avant	6,0	10,0			
	Latérale	4,5	10,0			
	Arrière	9,0	15,0			
Marge pour garage attaché	Latérale	4,5	10			
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	278	4000			
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	6,0	40			
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	25			
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0,6	1,4			
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.10	9.10			
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE INST215

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	INST1	P1			
Habitat (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)	●				
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)		●			
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	12				
	Toit plat (m)	12				
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	9				
	Latérale	6				
	Arrière	9				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	2040				
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	30				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30				
Coefficient d'occupation du sol (COS) (%)	Minimum					
	Maximum	1				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.10				
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE P216

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P217

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P218

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H219

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9,2				
	Toit plat (m)	8				
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6,0				
	Latérale	4,5 (2)				
	Arrière	10				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	1,8				
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	836				
	Superficie maximum	1600				
	Largeur minimum	22				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30 (1)				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum	0,5				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.10				
NOTES						
(1) Le coefficient maximum d'emprise au sol pour les habitations unifamiliales isolée est de 30% de la superficie minimum du terrain de la superficie du terrain plus 5% excédant la superficie minimum						
(2) Pour les habitations unifamiliales isolées sur les lots dont la largeur excède le minimum, le total des marges latérales combinées est augmenté de 25% de la largeur excédant le minimum.						
AMENDEMENTS						
720-95		May-13-13				



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P220

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE INST221

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	INST1	INST2	P1		
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/Centre commercial(c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)	●				
	Récréatif (inst 2)		●			
Parc et espace public (P)	Parc (p1)			●		
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS) (%)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE U222

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	U1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/Centre commercial(c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)	●				
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS) (%)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE C223

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	C1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)	●				
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial(c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		4.2.2.1d)xvi				
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9.2				
	Toit plat (m)	8				
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6				
	Latérale	4.5				
	Arrière	10				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum	10				
	Maximum	25				
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0.5				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
Amendements 720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P224

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H225

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9,2				
	Toit plat (m)	8				
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6,0				
	Latérale	4,5 (2)				
	Arrière	10				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	1,8				
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	836				
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	22				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30 (1)				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum	0,5				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.10				
NOTES						
(1) Le coefficient maximum d'emprise au sol pour les habitations unifamiliales isolée est de 30% de la superficie minimum du terrain de la superficie du terrain plus 5% excédant la superficie minimum						
(2) Pour les habitations unifamiliales isolées sur les lots dont la largeur excède le minimum, le total des marges latérales combinées est augmenté de 25% de la largeur excédant le minimum.						
AMENDEMENTS						
720-95		May-13-13				



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P226

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P227

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE H228

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H4				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)	●				
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	10				
	Toit plat (m)	9				
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	9				
	Latérale	9				
	Arrière	9				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	9				
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum	5000				
	Largeur minimum	60				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30				
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0.6				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE INST229

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	INST1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/Centre commercial(c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)	●				
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	12				
	Toit plat (m)	12				
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	9.0				
	Latérale	6.0				
	Arrière	9.0				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	2040				
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	30				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30				
Coefficient d'occupation du sol (COS) (%)	Minimum					
	Maximum	0.6				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE P230

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1	P3			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)		●			
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H231

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9,2				
	Toit plat (m)	8				
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6,0				
	Latérale	4,5 (2)				
	Arrière	10				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	1,8				
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	975				
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	22				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	25 (1)				
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0,5				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
(1) Le coefficient maximum d'emprise au sol pour les habitations unifamiliales isolée est de 25% de la superficie minimum du terrain de la superficie du terrain plus 5% excédant la superficie minimum						
(2) Pour les habitations unifamiliales isolées sur les lots dont la largeur excède le minimum, le total des marges latérales combinées est augmenté de 25% de la largeur excédant le minimum.						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H232

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9,2				
	Toit plat (m)	8				
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6,0				
	Latérale	4,5 (2)				
	Arrière	10				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	1,8				
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	836				
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	22				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30 (1)				
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0,5				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
(1) Le coefficient maximum d'emprise au sol pour les habitations unifamiliales isolée est de 30% de la superficie minimum du terrain de la superficie du terrain plus 5% excédant la superficie minimum						
(2) Pour les habitations unifamiliales isolées sur les lots dont la largeur excède le minimum, le total des marges latérales combinées est augmenté de 25% de la largeur excédant le minimum.						
AMENDEMENTS						
720-95		May-13-13				



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE P233

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P234

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H235

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	H1			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●	●			
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë	●	●			
	Projet d'ensemble		●			
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2			
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9,2	9,2			
	Toit plat (m)	8	8			
Nombre de logements	Maximum	1	1			
IMPLANTATION						
Marges de recul	Avant	6,0	6,0			
	Latérale	4,5	4,5			
	Arrière	9,0	9,0			
Marge pour garage attaché	Latérale	4,5	4,5			
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	278	2787			
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	6,0	30,0			
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	35	35			
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	1	1			
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.10	9.10			
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-108						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE U300

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	U2	U3			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/Centre commercial(c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)	●				
	Communication (u3)		●			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS) (%)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE INST301

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	INST1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/Centre commercial(c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)	●				
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		4.2.3.1 j)				
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	7				
	Toit plat (m)	7				
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6.0				
	Latérale	9.0				
	Arrière	9.0				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS) (%)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES		6.3.1 f)				
Référence à un article du règlement de zonage		6.3.2				
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H302

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	H1	H1		
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●	●	●		
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé	●				
	Contiguë		●			
	Projet d'ensemble			●		
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2	1/2		
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9,2	9,2	9,2		
	Toit plat (m)	9,2	9,2	9,2		
Nombre de logements	Maximum	1	1	1		
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6.0	6.0	9		
	Latérale	3.0	3.0	9		
	Arrière	9.0	9.0	9		
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	3	3	9		
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	278	278	278		
	Superficie maximum	650	650	650		
	Largeur minimum	6	6	6		
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	30	30		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum	0,5	0,5	0,5		
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.10	9.10	9.10		
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE P303

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE INST304

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	INST1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/Centre commercial(c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)	●				
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	12				
	Toit plat (m)	12				
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	9.0				
	Latérale	6.0				
	Arrière	9.0				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	2040				
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	30				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30				
Coefficient d'occupation du sol (COS) (%)	Minimum					
	Maximum	1				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE H305

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	H1	H3 H4	H3 H4	
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●	●			
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)			●	●	
	Communautaire (h4)			●	●	
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé			●		
	Jumelé					
	Contiguë	●				
	Projet d'ensemble		●		●	
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2	1/3	1/3	
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9.2	9.2	12	12	
	Toit plat (m)	11	11	12	12	
Nombre de logements	Maximum	1	1			
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6.0	9.0	9.0	9.0	
	Latérale	3.0	9.0	6.0	9.0	
	Arrière	9.0	9.0	13.0	9.0	
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	3	9	6	9	
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	278	278	2787	2787	
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	6	6	30	30	
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	30	30	30	
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0.6	0.6	1.0	1.0	
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.10	9.10	9.10	9.10	
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H306

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H3				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)	●				
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial(c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble	●				
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	4/4				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	13				
	Toit plat (m)	13				
Nombre de logements par bâtiments	Maximum	60				
IMPLANTATION						
Marges de recul	Avant	6,0				
	Latérale	4,5				
	Arrière	12,0				
Marge pour garage attaché	Latérale	4,5				
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	2206				
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	30				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	40				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum	1,0				
	Maximum	1,6				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		7.4				
NOTES						
Amendements 720-110-2 & -3						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H307

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	H1			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●	●			
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë	●				
	Projet d'ensemble		●			
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2			
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9.2	9.2			
	Toit plat (m)	9.2	9.2			
Nombre de logements	Maximum	1	1			
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6.0	9.0			
	Latérale	3.0	9.0			
	Arrière	9.0	9.0			
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	3	9			
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	278	2000			
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	6.0	30			
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	30			
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0.6	0.6			
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H308

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	H1			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●	●			
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë	●				
	Projet d'ensemble		●			
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2			
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	10	10			
	Toit plat (m)	10	10			
Nombre de logements	Maximum	1	1			
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6.0	9.0			
	Latérale	3.0	9.0			
	Arrière	9.0	9.0			
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	3	9			
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	278	278			
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	6.0	6			
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	30			
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0.6	0.6			
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.10	9.10			
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H309

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	C1236	INST1	H3	H3	H5
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)			●	●	
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					●
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)	●				●
	Récréation commerciale (c2)	●				
	Service de restauration (c3)	●				
	Grande surface/centre commercial(c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)	●				
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)		●			
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		4.2.2.6 a) c) 4.2.2.5 b) c)				
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ				4.2.2.5 a)	4.2.2.5 a)	4.2.2.5 a)
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●	●	●	●	●
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble			●	●	●
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2	4/4	4/4	4/4
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	10	10	13	13	13
	Toit plat (m)	10	10	13	13	13
Nombre de logements	Minimum/Maximum			48/48	48/48	16/16
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	9,0	9,0	6,0	6,0	6,0
	Latérale	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
	Arrière	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Marge minimale pour garage attaché	Latérale			4,5	4,5	4,5
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	929	929	1900	2500	2500
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	15,0	15,0	30		30
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	40	40	40	40	40
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum			1,0	1,0	1,0
	Maximum	0,8	0,8	1,6	1,6	1,6
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
Amendements 720-126 720-129						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H310

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P3	H3	H5		
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)		●			
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)			●		
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)			●		
	Récréation commerciale (c2)			●		
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/Centre commercial(c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)	●				
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé		●	●		
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble		●	●		
Nombre d'étages	Minimum / Maximum		4/4	4/4		
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)		13	13		
	Toit plat (m)		13	13		
Nombre de logements	Maximum		48	16		
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant		6	6		
	Latérale		4,5	4,5		
	Arrière		12	12		
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum		2206	2787		
	Superficie maximum					
	Largeur minimum		30	30		
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum		40	40		
Coefficient d'occupation du sol (COS) (%)	Minimum		1	1		
	Maximum		1,6	1,6		
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-129						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P311

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P312

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P313

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H314

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9,2				
	Toit plat (m)	8				
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6,0				
	Latérale	3				
	Arrière	9,0				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	(3)				
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	650				
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	18				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30 (1)				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum	0,5				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
(1) Le coefficient maximum d'emprise au sol pour les habitations unifamiliales isolée est de 30% de la superficie minimum du terrain de la superficie du terrain plus 5% excédant la superficie minimum						
(3) La marge latérale pour le garage attaché est la même que celle du bâtiment principal.						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H315

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	H1			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●	●			
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë	●				
	Projet d'ensemble		●			
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2			
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9.2	9.2			
	Toit plat (m)	9.2	9.2			
Nombre de logements	Maximum	1	1			
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	9.0	9.0			
	Latérale	9.0	9.0			
	Arrière	9.0	9.0			
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	9	9			
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	278	2787			
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	6.0	6.0			
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	30			
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0.6	0.6			
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE P317

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE P318

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE INST319

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	INST1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/Centre commercial(c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)	●				
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		4.2.3.1 h)				
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	12				
	Toit plat (m)	12				
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	12.0				
	Latérale	5.0				
	Arrière	8.0				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	2500				
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30				
Coefficient d'occupation du sol (COS) (%)	Minimum					
	Maximum	0.6				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE P320

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H321

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H3	H4			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)	●				
	Communautaire (h4)		●			
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë	●	●			
	Projet d'ensemble	●	●			
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2			
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	10	10			
	Toit plat (m)	10	10			
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	9.0	9.0			
	Latérale	9.0	9.0			
	Arrière	9.0	9.0			
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	9	9			
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	2787	2787			
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	30	30			
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	30			
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0.6	0.6			
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H323

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	H1			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●	●			
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë	●				
	Projet d'ensemble		●			
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2			
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9.2	9.2			
	Toit plat (m)	9.2	9.2			
Nombre de logements	Maximum	1	1			
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6.0	6.0			
	Latérale	3.0	3.0			
	Arrière	9.0	9.0			
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	3	3			
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	278	278			
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	6.0	6.0			
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	30			
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0.6	0.6			
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.7	9.7			
		9.9	9.9			
NOTES						
(1) Le coefficient maximum d'emprise au sol pour les habitations unifamiliales isolée est de 30% de la superficie minimum du terrain de la superficie du terrain plus 5% excédant la superficie minimum						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H324

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H3	H3	H4	H4	
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)	●	●			
	Communautaire (h4)			●	●	
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●		●		
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble		●		●	
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/3	1/3	1/3	1/3	
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	12	12	12	12	
	Toit plat (m)	12	12	12	12	
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	9.0	9.0	9.0	9.0	
	Latérale	6.0	9.0	6.0	9.0	
	Arrière	13.0	9.0	13.0	9.0	
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	6	9	6	9	
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	2787	2787	2787	2787	
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	30.0	30.0	30.0	30.0	
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	30	30	30	
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum	1.0	1.0	1.0	1.0	
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE INST325

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	INST1	C1	P1		
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)		●			
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/Centre commercial(c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)	●				
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)			●		
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			4.2.2.1 d)xvi)			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●	●			
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2			
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	12	12			
	Toit plat (m)	12	12			
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	9.0	9.0			
	Latérale	6.0	6.0			
	Arrière	9.0	9.0			
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	2040	2040			
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	30	30			
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	30			
Coefficient d'occupation du sol (COS) (%)	Minimum					
	Maximum	1	1			
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P326

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE H327

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	H1	H1	H1	
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●	●	●	●	
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé		●			
	Contiguë			●		
	Projet d'ensemble				●	
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2	1/2	1/2	
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9.2	9.2	9.2	9.2	
	Toit plat (m)	8.0	9.2	9.2	9.2	
Nombre de logements	Maximum	1	1	1	1	
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6.0	6.0	6.0	9.0	
	Latérale	4.5	4.5	4.5	9.0	
	Arrière	10.0	10.0	9.0	9.0	
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	4.5	4.5	4.5	9.0	
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	500	340	278	278	
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	10.0	9.0	6.0	6.0	
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30(1)	30 (1)	30	30	
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum	0.5	0.5	0.5	0.5	
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
(1) Le coefficient maximum d'emprise au sol est de 30% de la superficie minimum du terrain plus 5% de la superficie du terrain excédant la superficie minimum						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE H328

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	H1	H3	H4	INST1
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●	●			
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)			●		
	Communautaire (h4)				●	
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					●
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●		●	●	●
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble		●			
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2	2/4	2/4	1/3
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9.2	9.2	18.0	18.0	15.0
	Toit plat (m)	8.0	9.2	12.0	12.0	12.0
Nombre de logements	Maximum	1	1			
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6.0	9.0	10	10	9
	Latérale	4,5(2)	9.0	10	10	6
	Arrière	10.0	9.0	10	10	9
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	(3)	9.0	10.0	10.0	
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	668	278	10000	10000	2040
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	15.0	6.0	200	200	30
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30(1)	30	40	40	30
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum	0.5	0.6	2	2	1
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.8 9.10	9.8 9.10	9.8 9.10	9.8 9.10	
NOTES						
(1) Le coefficient maximum d'emprise au sol est de 30% de la superficie minimum du terrain plus 5% de la superficie du terrain excédant la superficie minimum						
(2) Pour les lots dont la largeur excède le minimum, le total des marges latérales combinées est augmenté de 25% de la largeur excédant le minimum.						
(3) La marge de recul latérale pour un garage attaché est la même que le bâtiment principal.						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE INST329

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	INST1	H1	H1	H3	H4
Habitation (H)	Unifamilial (h1)		●	●		
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)				●	
	Communautaire (h4)					●
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/Centre commercial(c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)	●				
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●	●		●	●
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble			●		
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/3	1/2	1/2	1/2	1/2
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	12	9.2	9.2	9.2	9.2
	Toit plat (m)	12	8	8	8	8
Nombre de logements	Maximum		1	1		
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	9.0	6.0	9.0	10	10
	Latérale	6.0	4.5	9.0	10	10
	Arrière	9.0	10.0	9.0	10	10
Marge minimale pour garage attaché	Latérale		(3)	9.0		
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	2040	665	278	10000	10000
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	30	18.0	6	200	200
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	30 (1)	30	40	40
Coefficient d'occupation du sol (COS) (%)	Minimum					
	Maximum	1	0.5	0.6	2	2
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage			9.8 9.10	9.8 9.10	9.8 9.10	9.8 9.10
NOTES						
(1) Le coefficient maximum d'emprise au sol pour les habitations unifamiliales isolée est de 30% de la superficie minimum du terrain de la superficie du terrain plus 5% excédant la superficie minimum						
(3) La marge latérale pour le garage attaché est la même que celle du bâtiment principal.						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE INST330

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	INST1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/Centre commercial(c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)	●				
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/3				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	12				
	Toit plat (m)	12				
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	12.0				
	Latérale	5.0				
	Arrière	8.0				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	4500				
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30				
Coefficient d'occupation du sol (COS) (%)	Minimum					
	Maximum	0.9				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P331

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE INST332

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	INST1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/Centre commercial(c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)	●				
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	12				
	Toit plat (m)	12				
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	9.0				
	Latérale	6.0				
	Arrière	9.0				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	2040				
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	30				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30				
Coefficient d'occupation du sol (COS) (%)	Minimum					
	Maximum	1				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H333

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9.2				
	Toit plat (m)	8				
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6.0				
	Latérale	4.5 (2)				
	Arrière	10.0				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	1,8				
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	668				
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	21.0				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30(1)				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum	0.5				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.8 9.10				
NOTES						
(1) Le coefficient maximum d'emprise au sol pour les habitations unifamiliales isolée est de 30 % de la superficie minimum du terrain de la superficie du terrain plus 5% excédant la superficie minimum						
(2) Pour les habitations unifamiliales isolées sur les lots dont la largeur excède le minimum, le total des marges latérales combinées est augmenté de 25% de la largeur excédant le minimum.						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H334

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	H1	C1		
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●	●			
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)			●		
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				4.2.2.1 a) xii (1) 4.2.2.1 d) xvi		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé			●		
	Jumelé					
	Contiguë	●				
	Projet d'ensemble		●			
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2	1/2		
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9.2	9.2	10		
	Toit plat (m)	8	8	10		
Nombre de logements	Maximum	1	1			
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6.0	9.0	9.0		
	Latérale	3.0	9.0	4.5		
	Arrière	9.0	9.0	12.0		
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	3.0	9.0			
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	278	278	929		
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	6.0	6.0	27		
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	30	40		
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0.6	0.6	0.8		
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.8 9.10	9.8 9.10	9.8 9.10		
NOTES						
(1) Un seul usage 4.2.2.1 a) xii (dépanneur) est permis dans la zone.						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE H336

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	H1	H3	H4	
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●	●			
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)			●		
	Communautaire (h4)				●	
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé				●	
	Jumelé					
	Contiguë	●				
	Projet d'ensemble		●	●		
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2	2/4	2/4	
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9.2	9.2	18	18	
	Toit plat (m)	9.2	9.2	12	12	
Nombre de logements	Maximum	1	1	1	1	
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6.0	9.0	9.0	9.0	
	Latérale	4.5	9.0	9.0	12.0	
	Arrière	10.0	9.0	9.0	9.0	
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	4.5	9.0	9.0	12	
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	278	278	2787	2787	
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	6.0	6.0	30.0	30.0	
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	30	30	30	
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum	0.5	0.5	1.2	1.2	
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.8 9.10	9.8 9.10	9.8 9.10	9.8 9.10	
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P337

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U) Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H338

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	H3	H4		
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)		●			
	Communautaire (h4)			●		
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë	●				
	Projet d'ensemble		●	●		
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2	1/2		
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	10	10	10		
	Toit plat (m)	10	10	10		
Nombre de logements	Maximum	1	1	1		
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6.0	9.0	9.0		
	Latérale	3.0	9.0	9.0		
	Arrière	9.0	9.0	9.0		
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	3.0	9.0	9.0		
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	278	2787	2787		
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	6.0	6.0	6.0		
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	30	30		
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0.6	0.6	0.6		
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.8 9.10	9.8 9.10	9.8 9.10		
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H339

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	H1	H3 H4	H3 H4	
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●	●			
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)			●	●	
	Communautaire (h4)			●	●	
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé			●		
	Jumelé			●		
	Contiguë	●				
	Projet d'ensemble		●		●	
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2	1/3	1/3	
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9.2	9.2	12	12	
	Toit plat (m)	9.2	9.2	12	12	
Nombre de logements	Maximum	1	1			
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6.0	9.0	9.0	9.0	
	Latérale	3.0	9.0	6.0	9.0	
	Arrière	9.0	9.0	13.0	9.0	
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	3.0	9.0	6.0	9.0	
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	278	2787	2787	2787	
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	6.0	6.0	30.0	30.0	
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	30	30	30	
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0.6	0.6	1	1	
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.8 9.10	9.8 9.10	9.8 9.10	9.8 9.10	
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE H340

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9.2				
	Toit plat (m)	8				
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6.0				
	Latérale	3 (2)				
	Arrière	9.0				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	(3)				
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	650				
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	18.0				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30(1)				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum	0.5				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.2 9.9				
NOTES						
(1) Le coefficient maximum d'emprise au sol pour les habitations unifamiliales isolée est de 30% de la superficie minimum du terrain de la superficie du terrain plus 5% excédant la superficie minimum						
(2) Pour les habitations unifamiliales isolées sur les lots dont la largeur excède le minimum, le total des marges latérales combinées est augmenté de 25% de la largeur excédant le minimum.						
(3) La marge latérale pour le garage attaché est la même que celle du bâtiment principal.						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE INST341

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	INST1	P1			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/Centre commercial(c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)	●				
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)		●			
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	12				
	Toit plat (m)	12				
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	9.0				
	Latérale	6.0				
	Arrière	9.0				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	2040				
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	30				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30				
Coefficient d'occupation du sol (COS) (%)	Minimum					
	Maximum	1				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P342

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H343

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	H1	H3	H3	H4
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●	●			
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)			●	●	
	Communautaire (h4)					●
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé			●		●
	Jumelé					
	Contiguë	●				
	Projet d'ensemble		●		●	
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9.2	9.2	12	12	12
	Toit plat (m)	9.2	9.2	12	12	12
Nombre de logements	Maximum	1	1			
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6.0	9.0	9.0	9.0	9.0
	Latérale	3.0	9.0	6.0	9.0	6.0
	Arrière	9.0	9.0	13.0	9.0	13.0
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	3.0	9.0	6.0	9.0	13.0
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	278	278	2787	2787	2787
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	6.0	6.0	30.0	30.0	30.0
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	30	30	30	30
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0.6	0.6	1	1	1
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE H344

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	C6			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)			●		
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			4.2.2.6 d)			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé		●			
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble	●				
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2			
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9.2	10			
	Toit plat (m)	9.2	10			
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	9.0	9.0			
	Latérale	9.0	4.5			
	Arrière	9.0	12.0			
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	9.0				
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	278	929			
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	6.0	27.0			
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	40			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum	0.6	0.8			
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.10				
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P345

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P346

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE H347

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	H1			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●	●			
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé		●			
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2			
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9.2	9.2			
	Toit plat (m)	8	8			
Nombre de logements	Maximum	1	1			
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6.0	6.0			
	Latérale	3.0	3.0			
	Arrière	9.0	9.0			
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	3.0	3.0			
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	650	278			
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	18.0	6.0			
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30(1)	30			
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0.5	0.6			
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.8 9.10	9.8 9.10			
NOTES						
(1) Le coefficient maximum d'emprise au sol pour les habitations unifamiliales isolée est de 30% de la superficie minimum du terrain de la superficie du terrain plus 5% excédant la superficie minimum						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P348

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U) Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H349

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	10				
	Toit plat (m)	8				
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6,0				
	Latérale	3 (2)				
	Arrière	9,0				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	(3)				
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	650				
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	18,0				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum	0,6				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
(2) Pour les habitations unifamiliales isolées sur les lots dont la largeur excède le minimum, le total des marges latérales combinées est augmenté de 25% de la largeur excédant le minimum.						
(3) La marge latérale pour le garage attaché est la même que celle du bâtiment principal.						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H350 (1 de 2)

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	H1	H1	H1	
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●	●	●	●	
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●(3)				
	Jumelé		●(3)			
	Contiguë			●(3)		
	Projet d'ensemble				●(3)	
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2	1/2	1/2	
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	10	10	10	10	
	Toit plat (m)	8	8	8	8	
Nombre de logements	Maximum	1	1	1	1	
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6.0	6.0	6.0	6.0	
	Latérale	3.0	3.0	3.0	3.0	
	Arrière	9.0	9.0	9.0	9.0	
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	278	278	278	278	
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	6.0	6.0	6.0	6.0	
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	30	30	30	
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum	0.2	0.2	0.2	0.2	
	Maximum	0.6	0.6	0.6	0.6	
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES		9.8	9.8	9.8	9.8	
Référence à un article du règlement de zonage		9.10	9.10	9.10	9.10	
NOTES						
(3) Aucun bâtiment principal ne peut être érigé à moins de 9,0 mètres de toute ligne de propriété adjacente						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H350 (2 de 2)

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H3	H3	H4	H4	P1
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)	●	●			
	Communautaire (h4)			●	●	
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					●(3)
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●(3)		●(3)		
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble		●(3)		●(3)	
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	10	10	10	10	10
	Toit plat (m)	10	10	10	10	10
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0
	Latérale	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5
	Arrière	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	929	929	929	929	929
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	40	40	40	40	40
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
	Maximum	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
(3) Aucun bâtiment principal ne peut être érigé à moins de 9,0 mètres de toute ligne de propriété adjacente						
AMENDEMENTS						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H351

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H3	H3	H4	H4	P1
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)	●	●			
	Communautaire (h4)			●	●	
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					●
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ		4.2.2.5 a)	4.2.2.5 a)	4.2.2.5 a)	4.2.2.5 a)	
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●		●		●
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble		●		●	
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	2/3	2/3	2/3	2/3	
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	10	10	10	10	
	Toit plat (m)	10	10	10	10	
Nombre de logements	Minimum/Maximum	3/4	15/18	15/18	15/18	
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6,0	6,0	6,0	6,0	
	Latérale	4,5	4,5	4,5	4,5	
	Arrière	10,0	10,0	10,0	10,0	
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	600	2787	2787	2787	2787
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	22	30	30	30	30
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	40	40	40	40	40
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
	Maximum	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-127-34						
720-129						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H352

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	10				
	Toit plat (m)	8				
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6,0				
	Latérale	3 (2)				
	Arrière	9,0				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	(3)				
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	650				
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	18,0				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30				
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0,6				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
(2) Pour les habitations unifamiliales isolées sur les lots dont la largeur excède le minimum, le total des marges latérales combinées est augmenté de 25% de la largeur excédant le minimum.						
(3) La marge latérale pour le garage attaché est la même que celle du bâtiment principal.						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H353

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9.2				
	Toit plat (m)	8				
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	7.5				
	Latérale	4.5				
	Arrière	9.0				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	4.5				
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	900				
	Superficie maximum	1100				
	Largeur minimum	22.0				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30(1)				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum	0.5				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
(1) Le coefficient maximum d'emprise au sol pour les habitations unifamiliales isolée est de 30% de la superficie minimum du terrain de la superficie du terrain plus 5% excédant la superficie minimum						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H354

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9.2				
	Toit plat (m)	8				
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	7.5				
	Latérale	4.5				
	Arrière	9.0				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	4.5				
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	900				
	Superficie maximum	1100				
	Largeur minimum	22.0				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30(1)				
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0.5				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
(1) Le coefficient maximum d'emprise au sol pour les habitations unifamiliales isolée est de 30% de la superficie minimum du terrain de la superficie du terrain plus 5% excédant la superficie minimum						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H355

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9.2				
	Toit plat (m)	8				
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	7.5				
	Latérale	4.5				
	Arrière	12.0				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	4.5				
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	1100				
	Superficie maximum	2200				
	Largeur minimum	22.0				
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30(1)				
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0.5				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
(1) Le coefficient maximum d'emprise au sol pour les habitations unifamiliales isolée est de 30% de la superficie minimum du terrain de la superficie du terrain plus 5% excédant la superficie minimum						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P356

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE P357

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	INST1	P1			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)	●				
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)		●			
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble	●				
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1 / 3				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	12				
	Toit plat (m)	12				
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	(16)				
	Latérale	(16)				
	Arrière	(16)				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	(16)				
	Superficie maximum	(16)				
	Largeur minimum	(16)				
	Profondeur minimum	(16)				
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	(16)				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum	(16)				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
(16) Assujettie au règlement de contrôle intérimaire no BEAC-053						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE P358

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P2				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)	●				
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-127-39						
720-129						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H359

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	P1			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)		●			
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	10				
	Toit plat (m)	8				
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION		(10)				
Marges de recul minimales	Avant	(16)				
	Latérale	(16)				
	Arrière	(16)				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	(16)				
	Superficie maximum	(16)				
	Largeur minimum	(16)				
	Profondeur minimum	36 (11)(16)				
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	(16)				
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	(16)				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
(10) Aucun bâtiment ne peut être situé à moins de quinze (15) mètres de la ligne arrière d'un terrain contigu ayant front sur le boulevard Lakeview						
(11) Applicable aux terrains contigus à des terrains ayant front au boulevard Lakeview						
(16) Assujettie au règlement de contrôle intérimaire no BEAC-053						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE P360

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P1				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)	●				
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE P361

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P2				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)	●				
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-129						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE P362

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P2				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)	●				
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●				
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1				
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6				
	Latérale	6				
	Arrière	6				
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-111						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE P363

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P2				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)	●				
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-129						
720-127-42						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE H364

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	H3	H4	H4	P1
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)		●			
	Communautaire (h4)			●	●	
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					●
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●	●	●		
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble		●		●	
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2	1/2	1/2	
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	10	12	12	12	
	Toit plat (m)	10	12	12	12	
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	(16)	(16)	(16)	(16)	
	Latérale	(16)	(16)	(16)	(16)	
	Arrière	(16)	(16)	(16)	(16)	
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	(16)	(16)	(16)	(16)	
	Superficie maximum	(16)	(16)	(16)	(16)	
	Largeur minimum	(16)	(16)	(16)	(16)	
	Profondeur minimum	(16)	(16)	(16)	(16)	
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum	(16)	(16)	(16)	(16)	
	Maximum	(16)	(16)	(16)	(16)	
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	(16)	(16)	(16)	(16)	
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
(16) Assujettie au règlement de contrôle intérimaire no BEAC-053						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H365

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	H3	H4	H4	P1
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)		●			
	Communautaire (h4)			●	●	
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					●
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé		●	●		
	Jumelé	●				
	Contiguë	●				
	Projet d'ensemble	●	●	●	●	
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/3	1/3	1/3	
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	10	12	12	12	
	Toit plat (m)	10	12	12	12	
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	(16)	(16)	(16)	(16)	
	Latérale	(16)	(16)	(16)	(16)	
	Arrière	(16)	(16)	(16)	(16)	
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	(16)	(16)	(16)	(16)	
	Superficie maximum	(16)	(16)	(16)	(16)	
	Largeur minimum	(16)	(16)	(16)	(16)	
	Profondeur minimum	(16)	(16)	(16)	(16)	
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum	(16)	(16)	(16)	(16)	
	Maximum	(16)	(16)	(16)	(16)	
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	(16)	(16)	(16)	(16)	
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
(16) Normes assujetties au règlement de contrôle intérimaire no BEAC-053.						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

Règlement de zonage no 720

ZONE C366

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	C1	C2	C3	C4	
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)	●				
	Récréation commerciale (c2)		●			
	Service de restauration (c3)			●		
	Grande surface/centre commercial (c4)				●	
	Service d'hébergement (c5)					●
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●	●	●	●	
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble	●	●	●	●	
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	10	10	10	10	
	Toit plat (m)	10	10	10	10	
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	(16)	(16)	(16)	(16)	
	Latérale	(16)	(16)	(16)	(16)	
	Arrière	(16)	(16)	(16)	(16)	
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	(16)	(16)	(16)	(16)	
	Superficie maximum	(16)	(16)	(16)	(16)	
	Largeur minimum	(16)	(16)	(16)	(16)	
	Profondeur minimum	(16)	(16)	(16)	(16)	
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum					
	Maximum	(16)	(16)	(16)	(16)	
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum					
	Maximum	(16)	(16)	(16)	(16)	
CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES :						
NOTES						
(16) Normes assujetties au règlement de contrôle intérimaire no BEAC-053.						
AMENDEMENTS						
720-XX 2X Juin 2011						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE P367

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	P2				
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)	●				
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-129						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE U368

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	U2	P1			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/Centre commercial(c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)		●			
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)	●				
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé					
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum					
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)					
	Toit plat (m)					
Nombre de logements	Maximum					
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant					
	Latérale					
	Arrière					
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum					
	Superficie maximum					
	Largeur minimum					
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum					
Coefficient d'occupation du sol (COS) (%)						
	Maximum					
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H406

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H1	H4	INST1		
Habitation (H)	Unifamilial (h1)	●				
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)					
	Communautaire (h4)		●			
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)			●		
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ						
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé	●	●	●		
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble					
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2	1/2		
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	9,2	12	12		
	Toit plat (m)	8	10	10		
Nombre de logements	Maximum	1				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6,0	9,0	9,0		
	Latérale	4,5 (2)	6,0	6,0		
	Arrière	10	9,0	9,0		
Marge minimale pour garage attaché	Latérale	(3)				
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	668	2040	2040		
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	21	30	30		
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30 (1)	30	30		
Coefficient d'occupation du sol (COS)						
	Maximum	0,5	1	1		
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.10	9.10	9.10		
NOTES						
(1) Le coefficient maximum d'emprise au sol pour les habitations unifamiliales isolée est de 30% de la superficie minimum du terrain de la superficie du terrain plus 5% excédant la superficie minimum						
(2) Pour les habitations unifamiliales isolées sur les lots dont la largeur excède le minimum, le total des marges latérales combinées est augmenté de 25% de la largeur excédant le minimum.						
(3) La marge latérale pour le garage attaché est la même que celle du bâtiment principal.						
AMENDEMENTS						
720-XX						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H407

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H3	H3	H3		
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)	●	●	●		
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)					
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ		4.2.2.5 a)	4.2.2.5 a)	4.2.2.5 a)		
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé			●		
	Jumelé					
	Contiguë	●				
	Projet d'ensemble		●	●		
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	2/3	2/3	2/3		
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	10	10	10		
	Toit plat (m)	10	10	10		
Nombre de logements	Minimum/Maximum	8/8	8/8	5/6		
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6,0	6,0	6,0		
	Latérale	3,0	3,0	4,5		
	Arrière	9,0	9,0	12,0		
Marge minimale pour garage attaché	Latérale			4,5		
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	1385	2787	2000		
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	6,0	6,0	30		
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	30	40		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum	1,0	1,0	1,0		
	Maximum	1,6	1,6	1,6		
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage		9.10	9.10	9.10		
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-129						



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

VILLE DE BEACONSFIELD

ZONE H408

Règlement de zonage no 720

GROUPES D'USAGES	CLASSE D'USAGES	H3	C5			
Habitation (H)	Unifamilial (h1)					
	Bifamiliale (h2)					
	Multifamiliale (h3)	●				
	Communautaire (h4)					
	Mixte (h5)					
Commerce (C)	Commerce de détail et de service (c1)					
	Récréation commerciale (c2)					
	Service de restauration (c3)					
	Grande surface/centre commercial (c4)					
	Service d'hébergement (c5)		●			
	Service pétrolier (c6)					
Institutionnel et récréatif (INST)	Institutionnel et administratif (inst1)					
	Récréatif (inst 2)					
Parc et espace public (P)	Parc (p1)					
	Conservation (p2)					
	Stationnement public (p3)					
Utilité public, Transport et Communication (U)	Service d'utilité publique (u1)					
	Transport (u2)					
	Communication (u3)					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ		4.2.2.5 a)	4.2.2.5b)			
BÂTIMENTS						
Structure	Isolé		●			
	Jumelé					
	Contiguë					
	Projet d'ensemble	●				
Nombre d'étages	Minimum / Maximum	1/2	1/2			
Hauteur maximale (m)	Toit en pente (m)	7	10			
	Toit plat (m)	7	10			
Nombre de logements	Minimum/Maximum	8/8				
IMPLANTATION						
Marges de recul minimales	Avant	6,0	6,0			
	Latérale	3,0	3,0			
	Arrière	9,0	9,0			
Marge minimale pour garage attaché	Latérale					
TERRAINS						
Dimensions (m)	Superficie minimum	1200	1200			
	Superficie maximum					
	Largeur minimum	6,0	6,0			
	Profondeur minimum					
RAPPORT						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	Minimum					
	Maximum	30	30			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Minimum	1,0				
	Maximum	1,6				
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES						
Référence à un article du règlement de zonage						
NOTES						
AMENDEMENTS						
720-129						